

Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire de l'Association
14 mars 2012 à 20h.00
CAD - Rte de la Chapelle 22 – 1212 Grand-Lancy

L'ordre du jour est accepté et l'Assemblée est ouverte à 20h15.

Présents : CARRARA (CHAUVIN), CHENAUX, CORBAT CHATELANAT, CORDEY, DARBELLAY, DE MONTMOLLIN, DELETRA, DELETRAZ, DENNEMONT, DENOENT, DONCQUE, DUMONT, EHRICH-HAEFELI, FRACHEBOUD, GELLI, GRAF, GUTKNECHT, HEER, JAQUET, JAQUET, JEMMELY, JULLIARD, KHATIBI, LEGAT, LOTTAZ, LOUP et FAIST, LOUTA, McNEIL, OEGGERLI (MAFFIOLI), PERROTTET, PILET, REMONDEULAZ, SALLUSTRO, SCUDERI, SEEMULLER, SPALINGER, TURC, VOUGA, WAVRE, WEBER FONTAINE

1. Commentaires et approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 16 février 2011 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport d'activité du comité et information sur la situation du quartier :

2.1 Projet de jonction entre la route de Saconnex d'Arve et l'autoroute. Projet de liaison entre la route de Saconnex d'Arve et la route d'Annecy

Nous avons fait une proposition à l'Etat début 2011, demandant un protocole d'accord au sujet de la route dite « provisoire » entre l'autoroute et la route de Saconnex d'Arve, demandant :

- une route provisoire pour 8 mois
- la remise en état des terrains
- interdiction des camions
- aménagement de la route de saconnex d'Arve
- limitation à 30km/h
- maintient des itinéraires piétons et vélos (actuellement sentier de la bataille)
- installation d'un feu tricolore au droit de l'école des Serves

Après plus d'un an, le DCTI vient de nous répondre début 2012 :

- une route provisoire pour 8 ANS
- la remise en état des terrains SUR 10 METRE
- interdiction des camions
- aménagement de la route de saconnex d'Arve IDENTIQUES A ACTUELLEMENT
- installation d'un feu tricolore au droit de l'école des Serves

Nous allons évidemment réagir mais nous attendons la position de la commune de Plan Les Ouates afin de choisir notre politique :

- soit une route provisoire pour 8 MOIS mais sans aménagements
- soit une route « provisoire » pour 8 ANS mais avec tous les aménagements que nous demandons (vitesses, cheminements piétons et vélos)

Concernant la liaison entre la route de Saconnex d'Arve et la route d'Annecy, nommée L1 ou anciennement « voie Cottier », la mise à l'enquête est prévue pour 2014, avec une construction prévue pour 2019. Nous avons eu accès à un document conseillant la version « semi-enterrée », ce qui nous paraît effarant du point de vue écologique. Nous rappelons que cette zone est une zone de protection des batraciens et une zone de compensation suite à la construction de la bretelle d'autoroute. Toute l'assemblée s'accorde à dire qu'il faudrait construire la liaison L1 en même temps que la route provisoire afin d'éviter le trafic pendulaire dans notre quartier, mais dans une version enterrée. Le comité suit cette affaire, mais ne peut agir pour l'instant (le projet n'est pas mis encore à l'enquête)

La deuxième de la « voie Cottier » s'appelle désormais L2, et relie la route d'Annecy à la route nationale française, le carrefour avec chemin de Moillebin. Le comité ne voit pas d'opposition à ce projet, qui de plus sort de notre quartier.

2.2 Déclassement en zone 3D de la partie nord du quartier.

Un recours a été fait par l'association contre ce déclassement. Le recours a été rejeté : on peut désormais construire dans cette zone des immeubles de 21m de haut.

2.3 PLQ route de la Chapelle, suivi du protocole d'accord signé en 2010

Nous avons obtenu les mesures que nous désirions en contrepartie du retrait de notre recours contre les autorisations de construire. Le réaménagement de la route de la Chapelle est prévu dès la fin de la pose des collecteurs sur cette même route, depuis le bas (bachet de pesay) vers le haut (rond-point). Les plans sont à notre dispositions et prévoient des trottoirs mixtes (piétons/vélo), des arrêts de bus surélevés (et le retrait de la chicane), etc...

La route de desserte est terminée, le chantier est clôturé sur la route de la chapelle. D'ailleurs nous avons dû intervenir lors de la publication des autorisations de construire pour qu'y soient mentionné l'interdiction de circuler sur la route de la Chapelle.

2.4 PLQ La Chapelle les Sciers, partie Plan-les-Ouates.

Nous avons remarqué qu'ils souhaitent raser toute la végétation : nous souhaiterions plutôt intégrer les habitations dans la végétation existante. Notre association s'est associée avec l'APPACS (association des propriétaires riverains de Plan-Les-Ouates) pour faire des remarques.

2.5 Divers

Il y a eu un concours pour la crèche (située dans le parc du CAD) : nous avons fait quelques remarques concernant les arbres, mais le projet nous semble bien dans l'ensemble

Il y a un concours pour l'aménagement des alentours de la gare CEVA. Nous y serons attentif

2.6 Site Web de l'association

Retrouvez toute notre actualité sur le site développé par Laurent :

<http://www.sauvegardonslachapelle.org>

3. Modifications de statuts et détermination du montant de la cotisation:

L'assemblée vote à l'unanimité les changements de statuts proposés par le comité.

Le montant de la cotisation est simplifié, elle concerne désormais un foyer, et non plus des personnes.

L'assemblée décide à l'unanimité de la porter à 50.-.

4. Rapport du trésorier, des vérificateurs des comptes et approbation des comptes 2010 de l'ASSC :

Les comptes sont bénéficiaires.

Notre budget devrait s'équilibrer avec la nouvelle cotisation. Nous lancerons un appel dans le cas d'un besoin exceptionnel.

Les vérificateurs de comptes conseillent à l'assemblée d'accepter les comptes.

L'assemblée accepte les comptes à l'unanimité.

5. Election du/de la président(e), des membres du comité, des vérificateurs/trices de comptes et d'un/une suppléant(e) :

Election du comité :

Sont élus-es à l'unanimité : Pauline Carrara, Laurent Corbat, Charles Denogent, Nicole Donckue, Verena Ehrich, Fabio Heer, Alessandra Maffioli, Dannielle Plisson, Roland Schweizer, Antoine Wawre.

Election du président :

Fabio Heer est réélu à l'unanimité et remercié pour son engagement par de chaleureux applaudissements.

Election des contrôleurs des comptes

Sont élus à l'unanimité : Michel Fracheboud et Corinne Corbaz , suppléante Marguerite Dennemont.

La séance est levée à 22h00.

Tous les participants sont invités à partager une verrée.

P.C./ F.H. 30.03.2012